

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Requalification de la rue Alfred de Musset - Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement des réseaux électriques
Approbation - Autorisation

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La rue Alfred de Musset à Mérignac est une voie de catégorie 3 appelée à être incorporée dans la zone 30 du futur quartier apaisé de la Glacière. Le projet de voirie consiste à créer un cheminement cyclistes et piétons sécurisé, et à aménager l'entrée du parc de Bourran. Ce projet est également l'occasion de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques qui parcourent aujourd'hui cette rue sur une partie de son linéaire et à réfectionner l'ensemble de l'éclairage public en agrémentant la voie d'un mobilier urbain plus qualitatif.

Au titre de sa nouvelle compétence en matière de concessions de la distribution d'électricité (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles MAPTAM du 27 janvier 2014), Bordeaux Métropole doit aujourd'hui assumer la prise en charge financière des travaux d'enfouissement des réseaux électriques en lieu et place des communes. Afin de garantir une véritable cohérence dans ce projet d'aménagement, de limiter la gêne des riverains ou des usagers et d'optimiser les investissements publics, la Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole se sont entendues afin de confier à la Ville sa conception globale et sa réalisation parallèlement aux opérations de réfection de l'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux télécoms dont elle a la charge.

La Ville de Mérignac a donc sollicité Bordeaux Métropole pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de tous les réseaux, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

Le coût prévisionnel des travaux d'enfouissement de réseau électrique est estimé à 48 682,38 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2-II de la loi MOP n°85-704 du 12 juillet 1985.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

Le projet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la rue Alfred Musset nécessite qu'une convention de co-maîtrise d'ouvrage soit signée entre la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux d'enfouissement des réseaux électriques à la ville de Mérignac dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts de l'exercice 2015 au chapitre 23, article 2315, fonction 822, opération 05P066O020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2015
PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

Mme. ANNE WALRYCK